



> Précarité et énergie : urgence !



> **Présentation du Réseau RAPPEL** (p. 11)



> **Portes Ouvertes EnR,**
les 13 et 14 octobre (p. 17)

Sommaire

Éditorialpage 3

Championnat : Bazouges-sous-Hédé (35),
et son lotissement écologiquepage 4

Tribune : EVE, un label pour promouvoir
l'électricité vertepage 5

Europepage 6

Dossier :
Précarité et énergie :
urgence !pages 7-15



- > Editopage 7
- > Précarité énergétique : de quoi parle-t-on ?page 8
- > Ouverture des marchés de l'énergie :
quid de la précarité ?page 9
- > Le projet européen EPEE
et ses ateliers de travailpage 10
- > Le cas de la Grande-Bretagnepage 10
- > RAPPEL : présentation du projet et des acteurspage 11
- > Un manifeste pour agirpage 11
- > L'éventail français des lois
et mécanismes de luttepage 12
- > L'ADEME : un auxiliaire indispensablepage 13
- > Fédération Habitat & Développementpage 13
- > Les actions locales : état des lieuxpage 14
- > Un exemple à suivre : le Lotpage 15

Publicationspage 16

Brèves énergétiquespages 16-17

Sur le Netpage 18

Vie du réseaupages 18-19

Agendapage 20

CLER infos 60



CLER Infos N° 60
Bulletin d'information bimestriel du
Comité de Liaison Energies
Renouvelables

Edition :
CLER, 2-b rue Jules Ferry
93100 Montreuil
Tél. 01 55 86 80 00
Fax. 01 55 86 80 01
info@cler.org
http://www.cler.org

association loi 1901
SIRET : 352 400 436 00049
Code APE : 741 G

Comité de Rédaction :
S. Burési, C. Canale, F. Dimitropoulos,
L. Guy, C. Leca, A.-S. Peyret-Rosà.

Ont participé à ce numéro :
Sandrine Burési, Christophe Damay,
Franck Dimitropoulos, Ludovic Guy,
Audrey Le Marec, Véronique Stella.

L'équipe du CLER infos :
R. Akougna, A. Brunel, C. Canale,
R. Claustre, C. Leca, C. Mongrédién,
A.-S. Peyret-Rosà, E. Porcher,
S. Vautier.

Conception & réalisation graphique :
Frédéric Dupuis.

Photos de couverture :
© Michal Zacharzewski, SXC ; Bolivia Inti.

N° ISSN : 1291 - 3065
Tarif non adhérents : 5 €/numéro
Abonnement annuel (6 n°) : 25 €
Publié avec le soutien de :



Où nous mènera Grenelle ?

Depuis quelques semaines fourmillent dans les différentes salles de réunion du MEDAD* des dizaines d'organisations environnementales, mais aussi des syndicats d'employés et de patrons, des représentants de l'État, des collectivités locales, des consommateurs,... Car bien que personne ne sache exactement quelles formes prendront les négociations finales, malgré des changements réguliers dans les règles du jeu et des pas en avant puis en arrière du Ministère, la mobilisation est très importante.

Des réunions officielles sont en cours (juillet et septembre). Elles regroupent 5 collèges (associations, syndicats, partenaires économiques, collectivités locales et État) de 8 personnes et quelques personnes morales associées autour de 6 thèmes de travail :

- lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ;
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
- instaurer un environnement respectueux de la santé ;
- adopter des modes de production et de consommation durables ;
- construire une démocratie écologique ;
- promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Le CLER siège dans le 1^{er} groupe en tant que personne morale associée et entretient des liens avec le 5^e groupe où se traitent les questions de gouvernance et d'institutions.

Il semble difficile de débattre à 50, aussi certains groupes de travail sont-ils découpés en ateliers. Celui qui nous concerne est constitué de trois ateliers aux frontières floues : transport, énergie et bâtiment.

Nous espérons bien sûr que les mesures qui seront prises à cette occasion seront à la hauteur des enjeux et de l'investissement des différents acteurs. Mais il ne faut pas voir ces négociations comme une finalité. Il y aura une suite et, quelle que soit l'ambition des mesures prises, il nous restera des chantiers à mener.

Et si aucun accord important n'était trouvé ? Ce serait tout à fait regrettable, mais une rupture se sera de toute façon produite. D'abord dans le rapport de force entre associations environnementales et gouvernement que certains rapprochent de plus en plus des rapports avec les syndicats.

L'autre changement réside dans l'organisation qui se met en œuvre. Les associations se réunissent, se rencontrent et réfléchissent afin de transformer en mesures opérationnelles les idées et les convictions défendues depuis longtemps. Mais n'oublions pas que tous les participants font de même. Et ces positions devront se confronter à la rentrée pour s'accorder. Ainsi le CLER renforce ses liens avec les associations de consommateurs, pendant que d'autres rencontrent des syndicats ou que des associations de collectivités locales réapprennent à se parler. Tout n'est pas simple, les points de vue peuvent parfois diverger et les logiques d'appareil prendre le dessus sur les enjeux. Mais le processus nous pousse à nous organiser et à renforcer nos idées auprès d'autres partenaires de tous les secteurs de la société civile. Et si l'opportunité offerte par les négociations du Grenelle décevait, nous en sortirions malgré tout plus prêts que jamais à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent. ■

Raphaël Claustre.

* Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Bazouges-sous-Hédé : création d'un lotissement écologique

D'une population totale de 2 045 habitants, l'actuelle commune de Hédé est composée des anciennes communes Hédé, de Bazouges-sous-Hédé et de Saint-Symphorien, fusionnées depuis 1973. Chef-lieu du canton de Hédé, la commune appartient à la communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique.

Bourg rural de 900 habitants, situé entre bois et étangs au cœur d'une commune agricole dans le département de l'Ille-et-Vilaine (35), Bazouges-sous-Hédé est resté à l'écart du développement urbain des dernières années, malgré sa position privilégiée à 4 km de l'axe Rennes - Saint-Malo et à 26 km de Rennes.

Afin de conforter le centre de Bazouges et de renouveler la population actuelle, tout en préservant le caractère rural du bourg et ses grands atouts environnementaux, la municipalité a décidé de créer un lotissement écologique selon la démarche haute qualité environnementale. L'idée a mûri suite aux exemples de Fribourg en Allemagne et Hanovre en matière de construction de quartier durable et à la participation à différentes manifestations sur l'habitat sain.

Concrétisé suite à une délibération du Conseil Municipal, le plan de masse du lotissement «Les courtils», présenté par les architectes Bernard Menguy et Georges Le Garzic, a été adopté le 11 octobre 2002.

Le lotissement se compose de 22 lots libres et de 10 logements sociaux (OPAC 35), conçus pour accueillir de jeunes foyers, des personnes âgées, des personnes seules et des jeunes du centre d'aide par le travail de la commune.

Ce lotissement se veut exemplaire sur plusieurs aspects environnementaux et en particulier concernant :

- la gestion de la circulation automobile et des stationnements : la chaussée, en zone 30, est à sens unique pour minimiser la voirie, les parkings privatifs sont groupés en dehors des habitations, et un parking visiteurs a été installé à l'entrée du lotissement ;
- le choix des matériaux de construction : les garages, imposés par la commune avec les lots, sont construits en bois. Pour les habitations des lots libres, il est recommandé dans le cahier des charges l'utilisation de matériaux «sains», renouvelables ou consommant peu d'énergie pour leur production et leur transformation ;
- la récupération des eaux pluviales et traitement des déchets organiques : la commune fournit pour chaque lot une citerne privative de récupération d'eaux pluviales de 7 000 litres et un composteur privatif pour valoriser les déchets ;

- la maîtrise de l'énergie, avec installation d'un système d'éclairage public économe. L'installation d'un chauffe-eau solaire est obligatoire pour chaque logement ;
- la sensibilisation des habitants avec l'organisation de forums sur l'éco-habitat, et la distribution d'un document informant les futurs habitants sur l'habitat respectueux de l'environnement. Le suivi des constructions est assuré par les architectes, et la commune a mis en place un groupement de commande pour les équipements de chauffage, les chauffe-eau solaires individuels, et encore les appareils électroménagers à haute performance énergétique.

En 2006, le lotissement montrait déjà de premiers résultats :

- en termes d'environnement avec la réduction de consommation d'énergie fossile, la préservation de la ressource en eau et la limitation de l'impact des constructions ;
- en termes économique avec la vente du m² de terrain à prix coûtant et le développement économique grâce à l'attractivité du site (nouveaux commerces souhaitant s'installer) ;
- en termes social avec la préservation de la mixité sociale en accueillant dans le lotissement différents profils d'habitants et notamment des personnes en difficulté. ■

→ En savoir plus :

Jean-Christophe Bénis,

Maire délégué de

Bazouges-sous-Hédé (35630)

mairie-de-hede@wanadoo.fr

> Actualité du Championnat

L'AMF soutient le championnat «énergies renouvelables» des communes

L'AMF (Association des Maires de France) parraine l'édition 2007 du championnat. Le logo de l'AMF a été ajouté sur le site Internet du championnat ainsi que sur les bulletins de participation, et un article présentant l'action a été publié dans la lettre aux maires de juillet / août 2007.

EVE : un label pour promouvoir l'électricité verte

L'ouverture des marchés de l'énergie présente certains risques mais offre aussi la possibilité de reprendre la main sur sa consommation d'énergie, permettant aux citoyens de s'exprimer par leurs choix de consommation. Les leviers d'action sont toujours les comportements quotidiens, l'installation d'équipements économes en énergies ou produisant des énergies renouvelables à la maison mais aussi désormais l'approvisionnement en électricité verte. À condition bien sûr que les efforts des consommateurs ne soient pas floués.

Afin d'éclaircir le marché naissant des offres «vertes», le WWF-France et le CLER se sont associés pour créer le label EVE (Électricité VERte). Ils jouent ainsi pleinement leur rôle en mettant en place une démarche d'exigence de qualité destinée à assurer la confiance des consommateurs qui doutent souvent – avec raison – du «marketing vert». Le WWF, fort d'une expérience reconnue en matière de labellisation (bois FSC, produits de la pêche MSC, etc.) souhaite, par le label EVE, valoriser les offres de meilleure qualité et inciter les autres fournis-

seurs à créer de telles offres. Le label EVE encouragera les citoyens à être vigilants et exigeants sur la qualité du courant qu'ils consomment au quotidien.

Les critères établis après trois ans de travail tournent autour de deux idées principales :

- les sources de production sont non seulement renouvelables, mais également exploitées de manière durable et respectueuse de l'environnement local, en particulier pour l'hydraulique et la biomasse ;
- le choix fait par le consommateur permet de développer les énergies renouvelables en France ; il ne s'agit pas de vendre seulement au consommateur de l'électricité issue d'une installation ancienne et déjà rentabilisée. Il doit y avoir «additionnalité».

Ce travail a associé de nombreux partenaires : des institutions qui ont soutenu le projet (commission européenne et ADEME), mais, aussi des producteurs d'électricité (EAF, GPAE,...), des fournisseurs (Enercoop, GreenAccess, WattValue,...) des partenaires européens qui nous ont fait profiter de leur expérience



(Eugene). Le comité de labellisation organisé autour du CLER et du WWF compte à présent un représentant des collectivités locales (Amorce) et peut-être bientôt un représentant des consommateurs.

L'enthousiasme rencontré lors du lancement du 28 juin à l'UNAF a confirmé qu'il existe une véritable attente de la part des consommateurs pour des offres de produits plus respectueux de l'environnement. Mais leurs efforts ne doivent pas être déçus et des démarches garantissant la qualité des produits comme le label EVE sont nécessaires pour que les consommateurs gardent confiance dans les produits verts.

Il en va de notre avenir à tous !

Serge Orru,
Directeur général WWF.

→ En savoir plus :

www.label-eve.org

> Les critères du label : en savoir plus

La qualité écologique de l'offre est garantie par divers critères :

- l'hydroélectricité doit remplir des critères environnementaux minimum ;
- l'électricité issue de l'incinération de déchets est exclue ;
- l'électricité issue de biomasse devra répondre à des critères de qualité ;
- l'électricité produite à partir d'énergie éolienne, solaire, géothermique ou de l'énergie des mers respecte les exigences légales.

Ces critères seront évolutifs et la certification sera un outil incitant à la concertation.

L'additionnalité est assurée :

- soit par le fait que la fourniture d'électricité provient d'installations ne bénéficiant pas de hauts niveaux de subventionnement et qu'un réinvestissement d'au moins 50 % des bénéfices de la vente de l'offre est affecté au développement de nouvelles capacités d'EnR ;

- soit par le fait qu'un réinvestissement d'au moins 2 €/MWh vendu est affecté au développement de nouvelles capacités d'EnR et, le cas échéant, à l'amélioration écologique du fonctionnement des centrales de production hydraulique ;
- soit par un réinvestissement similaire dans des opérations d'économies d'électricité telles que proposées dans le système gouvernemental des Certificats d'Economie d'Énergie mis en place en 2005.

L'Allemagne relance son «tarif d'achat»

Alors que la chancelière confirme régulièrement que la baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 n'est pas négociable, l'heure des bilans des premières politiques approche. L'Allemagne avait pour principal instrument de développement des énergies renouvelables électriques les tarifs d'achat introduits par la «loi EEG». Le Ministère de l'environnement a mené une évaluation dont les conclusions sont très positives. Le rapport recommande de fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux, les objectifs européens de 2010 étant

désormais acquis pour l'Allemagne. L'évaluation met à l'actif de la loi allemande le doublement de la part renouvelable dans la production d'électricité en 6 ans (6,3 % en 2000 et 12 % en 2006), l'évitement de 45 millions de tonnes de CO₂ par an mais aussi la création de 125 000 emplois et même des économies permises par la sortie du marché de gros d'énergies plus chères et l'évitement de coûts externes.

Le système de tarif d'achat devrait donc être relancé. La prochaine version de la loi changera peu. Elle aidera l'éolien off-shore à émerger en

diminuant la dégressivité du tarif éolien (1 % par an contre 2 % aujourd'hui) et ajustera les tarifs photovoltaïques à la baisse des coûts des systèmes de production en augmentant la dégressivité annuelle du tarif de 1 % à 2 % puis 3 % à partir de 2011.

Ce rapport devrait avoir un poids important sur les politiques à adopter pour les différents pays souhaitant développer leurs énergies renouvelables électriques et surtout pour la Commission européenne qui travaille sur les moyens d'atteindre les objectifs 2020. ■

→ En savoir plus :

www.bmu.de/english/aktuell/4152.php

Quel chemin pour les biocarburants ?

La Commission européenne a aujourd'hui la difficile tâche de proposer une feuille de route pour atteindre l'objectif de 10 % de biocarburants pour 2020 alors que l'objectif 2010 ne sera pas atteint, que plusieurs pays rechignent et que les impacts environnementaux de la politique menée sont de plus en plus critiqués. Ces questions ont été débattues au cours d'une conférence européenne au mois de juillet dernier. Le Commissaire Piebalgs a reconnu que l'objectif de 5,75 % pour 2010 ne serait pas atteint et que le passage se ferait plutôt à 4,5 %. Le prochain objectif

de 10 % pour 2020 a plus de chance d'être atteint puisqu'il sera légalement contraignant. Cependant il pose déjà certaines questions : quels biocarburants ?

La Commission est embarrassée par la hausse prochaine des importations d'huile de palme, les bilans énergétiques très mitigés de l'éthanol, la frilosité de certains États à se lancer dans l'huile végétale pure et l'immaturation des biocarburants ligno-cellulosiques. La Commission a promis lors de l'annonce de cet objectif ambitieux que des critères de durabilité de la biomasse seraient exi-

gés. Une consultation a été lancée mais aucun critère officiel n'est encore disponible. Face à ce vide, le WWF a fait des propositions à l'Europe en précisant que les certifications devraient le plus rapidement possible devenir mondiales. L'organisation environnementale approuve l'objectif de 10 % à condition de mettre en œuvre les critères environnementaux et sociaux détaillés dans son rapport : *Towards a harmonised sustainable biomass certification scheme*. ■

→ En savoir plus :

http://ec.europa.eu/external_relations/energy/biofuels/index.htm
www.panda.org/epo

Plans nationaux pour l'efficacité énergétique

La directive sur l'efficacité énergétique de 2006 impose aux États membres de mettre en œuvre des mesures concrètes pour la baisse des consommations avec l'objectif de -9 % entre 2008 et 2016. Les États membres avaient l'obligation de présenter des plans d'action avant le

30 juin 2007. La Commission avait montré l'exemple en présentant son intéressant Plan d'action pour l'efficacité énergétique (COM-2006-0545).

Les États membres n'ont pas suivi puisque seuls 7 sur les 27 ont remis leur rapport à temps. Sur la base de

ces rapports (s'ils finissent par arriver) la Commission publiera en janvier une évaluation des mesures. On sait que la Commission portera un œil particulier sur les pays où des systèmes de certificats d'économie d'énergie ont été mis en œuvre. ■

→ En savoir plus :

http://ec.europa.eu/energy/index_en.html



> Précarité et énergie : urgence !

Edito

Le coût du logement progresse, les revenus des ménages stagnent, les prix de l'énergie augmentent : nous sommes désormais confrontés à une nouvelle forme de précarité, la précarité énergétique.

Les dépenses courantes de logements s'élevaient selon la Commission des comptes du logement à 234 milliards d'euros en 2003, dernière année pour laquelle les résultats sont connus. Supportées par les propriétaires comme par les locataires, elles avaient progressé de 6% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses d'énergie de 9,5 %. Le cumul des dépenses du «tout habiter» (loyer, charges locatives, abonnement et consommation électricité et téléphone, assurance du logement et taxe audiovisuelle) laisse un reste à vivre véritablement restreint aux ménages, et leurs marges de manœuvre pour gérer leurs budgets sont limitées, voire inexistantes. Nombreux sont les ménages qui, au regard de leurs revenus et/ou de leurs logements très «énergivores», choisissent de ne pas se chauffer parce qu'ils savent qu'elles ne pourront pas payer leurs consommations. Il est désormais urgent de parvenir à identifier tous les foyers en situation de précarité énergétique afin de les aider

à trouver des solutions. Pour cela, il faut que trois types d'acteurs de terrain travaillent main dans la main :

- le secteur social qui intervient en amont, pour repérer les foyers en difficulté ;
- le secteur de l'énergie qui réalise, notamment, des diagnostics énergétiques ;
- enfin celui du bâtiment et du patrimoine, pour réhabiliter, rénover, tout faire pour diminuer les besoins énergétiques et améliorer la qualité des logements.

Les initiatives dans ce sens se multiplient et bien qu'elles relèvent pour l'instant en majorité de la mobilisation locale, de nombreux acteurs nationaux travaillent à créer une véritable dynamique. Souhaitons qu'elle amène un réel mieux-être chez les millions de concitoyens touchés par la précarité énergétique.

Il n'existe toutefois pas encore de définition officielle de ce que nous entendons exactement par ce terme. Nous jugeons souvent les foyers en situation de précarité énergétique à l'aune de ce que chaque pays estime être une situation «acceptable». Établir une définition claire est donc une priorité à laquelle le projet européen EPEE s'attelle. ■

Véronique Stella,

Chargée de Mission Habitat Logement,
Fondation Abbé Pierre
pour le Logement des Défavorisés

Précarité énergétique : de quoi parle-t-on ?

La précarité est une notion subjective et relative. Elle se définit souvent par rapport à ce que l'on considère comme une «situation acceptable». Selon la situation du pays (plein emploi ou non), selon le code du travail en vigueur, le type de société, de modèle social ou de culture, la notion de précarité sera différente (nos «précaires» ne le seront pas dans un pays en développement).

Si la notion de précarité des conditions de vie ou de précarité relationnelle est bien connue, celle de précarité énergétique a du mal à émerger... On pourrait la définir comme la difficulté, voire l'incapacité, à chauffer correctement son logement, à un coût acceptable.

Des causes multiples, principalement liées à la précarité financière :

L'insuffisance de ressources financières est le facteur qui exprime la plus forte probabilité pour un individu de vivre en situation de précarité énergétique. L'enracinement du chômage, la précarisation croissante de l'emploi (CDD, temps partiels...), conduisent un grand nombre d'individus sous le seuil de pauvreté. Mais tous les pays ne calculent pas le seuil de pauvreté de la même façon :

- Belgique : 9 864 €/an/personne (calculé à 60 % de la médiane) ;
- France : 7 740 €/an/personne (50 % de la médiane) ;
- U.K : 7 200 €/an/personne (revenus disponibles, 60 % de la médiane) ;
- Italie : 6 743 €/an/personne (50 % de la médiane) ;
- Espagne : 6 278 €/an/personne (50 % de la médiane)¹.

• Niveau de vie

La hausse des niveaux de vie et, notamment, l'augmentation du prix des loyers (en France : 6,2 % par an en moyenne sur 20 ans², en Italie : 100 % de 1999 à aujourd'hui et en Belgique : 10,6 % en moyenne de 1996 à 2001) ont également entraîné des conséquences sur le confort de vie des personnes qui perçoivent des bas revenus. Elles sont souvent contraintes, par manque de moyens, de louer des logements à « basses prestations », qui renferment de nombreux problèmes et dysfonctionnement :

- systèmes de chauffage inadaptés ;
- isolation défectueuse (fenêtres, combles, parois...) ;
- humidité.

• Qualité du logement

Il est difficile de vivre dans des logements qui présentent une, deux, voire trois des caractéristiques citées ci-des-

sus : la chaleur émise dans un logement très peu isolé par un système de chauffage inadapté (un chauffage électrique par exemple) est immédiatement perdue. Dans ces cas-là, les personnes en précarité énergétique font deux choix de vies bien distincts :

- elles tentent tout de même de chauffer leur logement, en recourant parfois à des chauffages d'appoint tels que les poêles à pétrole, et prennent le risque de ne pas pouvoir payer leurs factures et d'être endettées ;
- elles décident, par souci d'économie financière, de ne pas ou peu chauffer leur logement, quitte à vivre dans un logement froid.

• Prix de l'énergie

Le contre-choc pétrolier a entraîné un recul des politiques de maîtrise de l'énergie, qui étaient pourtant les meilleures armes pour lutter à la fois contre le réchauffement climatique (mais qui s'en souciait alors ?) et la précarité énergétique. En France, une impulsion forte en direction des usages thermiques de l'électricité a conduit à généraliser le recours au chauffage électrique, dont le prix au kWh est longtemps resté le plus élevé. Depuis une dizaine d'années, dans chaque pays étudié, le prix du gaz a considérablement augmenté. Les prix de l'électricité sont plus stables mais augmentent également ces deux dernières années.

• Cercle vicieux

La précarité énergétique relève souvent d'un cumul de handicaps et d'un cercle vicieux. La précarité financière entraîne les ménages pauvres à vivre dans des logements de mauvaise qualité, difficiles à chauffer et la hausse attendue ou déjà constatée du prix des énergies rendra de plus en plus difficile le paiement des factures pour cette catégorie de personnes.

Des conséquences graves, à la fois collectives et individuelles :

Il existe un lien entre la précarité énergétique et des problèmes de santé physique, affectant en premier lieu les enfants ou les personnes âgées. Ce phénomène peut entraîner des décès. Au Royaume-Uni, le nombre de décès dus à la surmortalité hivernale causée par les conditions de logement serait de 25 000 à 40 000.

• Santé et précarité

Le froid constant et l'humidité du logement peuvent créer des problèmes d'ordre respiratoire (bronchites ou asthme). Les personnes en précarité énergétique utilisent parfois des moyens de substitution comme le poêle à pétrole, pour se réchauffer. Ce substitut engendre de

1.– Site Internet

«Observatoire des inégalités»

www.inegalites.fr

2.– INSEE

l'humidité et se révèle très mauvais pour la santé car il peut être la cause lui-même d'asthme, de bronchite ou d'allergies. Il peut également entraîner des risques d'incendie ou des intoxications au gaz carbonique. Les logements à « basses prestations » disposent parfois d'une installation électrique défectueuse, entraînant un fort risque d'incendie si les branchements électriques sont trop nombreux.

• Précarité et mal-être

Les personnes en situation de précarité énergétique vivent péniblement. Le logement est un reflet de soi-même, il met en évidence notre façon de vivre, de penser et notre vision du monde. Cela peut devenir un frein à la fois à la vie sociale et à la vie personnelle. Les personnes en précarité énergétique sont tributaires de l'état de leur logement, qui peut avoir une grande influence sur la construction de la personne.

• Dégradation du bâti

L'humidité dans les logements peut entraîner très rapidement une dégradation du bâti, par l'altération des propriétés mécaniques des murs, des portes, des fenêtres. Plus un logement se dégrade, plus il est difficile de le chauffer puisque l'humidité se développe plus rapidement. Les locataires en précarité énergétique font souvent état de la vétusté de leur logement à leur pro-

priétaire, qui reproche à son tour au locataire de ne pas chauffer suffisamment son logement et de contribuer ainsi à sa dégradation. Cela peut créer une tension dans la relation locataire-proprétaire, qui rend plus difficile encore la négociation pour une réhabilitation du logement.

• Surendettement

Les personnes en précarité énergétique qui vivent dans un logement dégradé et mal isolé rencontrent souvent des difficultés pour payer leurs factures d'énergie. Elles accumulent fréquemment des dettes, ce qui entraîne une nette diminution du reste du budget destiné aux autres postes de la vie quotidienne (la nourriture, l'habillement...).

• Émissions de CO₂

La mauvaise performance énergétique des logements et leur dégradation engendrent une hausse de la consommation d'énergie pour y maintenir un confort thermique. Or, même une surconsommation d'énergie ne permet pas d'atteindre une température adéquate dans son logement, tout en démultipliant les émissions de gaz à effet de serre.

Synthèse réalisée à partir des études menées dans les cinq pays partenaires du projet EPEE (voir page 10) pour identifier les causes et les conséquences de la précarité énergétique.

→ En savoir plus :

Caroline Canale, CLER,
projet EPEE
Tél. 01 55 86 80 00
caroline.canale@cler.org

> Ouverture du marché de l'énergie : quid de la précarité ?

La préoccupation légitime exprimée par les associations de consommateurs lors de l'ouverture du marché de l'énergie concerne au premier chef les publics en situation de précarité. Premières victimes des offres de crédit les plus coûteuses, ils seront sans doute les premiers à chercher des offres de fourniture d'énergie qui leur sembleront moins chères, à quitter les opérateurs historiques avec qui les relations n'ont pas toujours été cordiales quand les dettes s'accumulaient.

Les particuliers découvriront bientôt l'impossibilité de revenir au tarif réglementé, subissant ainsi le choix du précédent occupant lorsque celui-ci aura opté pour une offre de marché. La liberté de choix mise en avant

par les opérateurs deviendra alors une notion très relative, d'autant plus que la création de forfaits et de services associés aboutira vraisemblablement à l'impossibilité de comparer les offres. On peut donc redouter que les personnes en difficulté économique et/ou sociale soient fragilisées un peu plus encore par cette nouvelle donne.

L'absence de communication et d'information en direction du grand public de la part des services de l'Etat renforce par ailleurs les inquiétudes que les travailleurs sociaux expriment lorsqu'ils sont interrogés sur ce sujet. D'autres questions essentielles sont actuellement sans réponse : les Fonds Solidarité Logement, qui incluent les aides à l'énergie, vont-ils

être abondés par tous les fournisseurs ? Le tarif de première nécessité (TPN) sera-t-il proposé dans les mêmes conditions par tous ? Comment sera comprise la séparation entre distribution et commercialisation, si propice à la confusion et aux coupures intempestives ?

Enfin, l'exemple britannique (voir p.10) nous conduit à penser que pauvreté et ouverture du marché forment un couple explosif. Sans une très forte régulation, le risque d'accentuer les inégalités sociales est réel ; les pouvoirs publics attendront-ils que les pauvres... disjonctent ?

Sandrine Buresi,
GEFOSAT.

→ En savoir plus :

Tél. 04 67 13 80 90
sandrine.buresi@gefosat.org

Le projet européen EPEE et ses ateliers de travail

Le projet EPEE (Étude sur la Précarité Énergétique en Europe), retenu par la Commission européenne dans le cadre du programme «Énergie Intelligente pour l'Europe», a démarré en janvier 2007 et durera 3 ans. Il associe des partenaires anglais, belge, italien, espagnol et français (Alpheis, ADEME, CLER, Gefosat et EDIF).

Les principaux objectifs d'EPEE sont :

- trouver un consensus à l'échelle des 5 pays partenaires sur la définition de la précarité énergétique, d'en analyser les causes et les conséquences et de proposer une méthodologie de quantification du phénomène ;
- rassembler de l'information objective pour améliorer la connaissance du phénomène et sa prise en compte dans les politiques publiques à l'échelle locale, nationale et européenne.

Dans le cadre de ce projet, divers ateliers seront organisés en France durant le dernier trimestre 2007, notamment pour constituer un guide de bonnes pratiques pour les décideurs.

Les deux premiers ateliers seront organisés avec le soutien du CAH (Club d'Amélioration de l'Habitat) :

- quel rôle pourraient jouer les industriels et les professionnels (artisans, entreprises et leurs organisations professionnelles) dans la lutte contre la précarité énergétique dans les logements ?
- quelles sont les conséquences de l'ouverture du marché sur les familles à revenus modestes et comment orienter les certificats d'économie d'énergie (CEE) vers des travaux touchant le logement des personnes à faible revenu ?

Le troisième atelier, organisé avec l'USH (Union Sociale pour l'Habitat), aura pour but de mieux cerner les actions de lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat social. L'USH, fédération d'entreprises et de collectivités locales ayant la gestion de logements sociaux, représente 4,3 millions de logements sociaux, dont la majeure partie a été construite avant les années 70. ■

Le cas de la Grande-Bretagne

Nos voisins anglais parlent de pauvreté énergétique plutôt que de précarité énergétique. La pauvreté énergétique y a été d'abord reconnue comme un problème social au début des années 70, lié à la forte augmentation des coûts de l'énergie domestique, en raison des chocs pétroliers. De nombreuses discussions portaient déjà sur la performance énergétique des bâtiments, l'incidence de l'hypothermie chez les personnes âgées, et la constante augmentation des impayés énergétiques et des coupures.

Au cours des diverses tentatives pour quantifier la pauvreté énergétique, il a été montré que les 30% des ménages les plus pauvres dépensaient 10 % de leurs revenus pour les charges énergétiques. Ce pourcentage

représente le maximum qu'ils peuvent accorder à ces charges pour s'offrir les services essentiels (sans pour autant pouvoir se chauffer suffisamment). En conséquence, il a été établi qu'un ménage en situation de pauvreté énergétique est un ménage qui dépense plus de 10 % de ses revenus pour le chauffage, l'eau chaude, la cuisine, l'éclairage et les autres appareils électroménagers.

Selon le type de revenu à considérer (voir tableau ci-contre), la quantification du phénomène n'est pas la même. Le gouvernement a retenu la méthodologie du «Full Income», qui considère le revenu net du ménage plus les aides sociales au logement.

Aujourd'hui le débat sur le type de revenu continue, mais ces travaux ont tout de même permis qu'en 1997 le gouvernement reconnaisse que 3,3 millions de ménages se trouvaient être en situation de pauvreté énergétique.

En 2000, la loi «Warm Homes and Energy conservation Act» représente la base législative d'engagement du gouvernement à mettre en place une stratégie de lutte contre la pauvreté énergétique : le «Fuel Poverty Strategy», publié en 2001.

L'objectif de cette stratégie est l'éradication de la pauvreté énergétique pour les ménages les plus vulnérables d'ici à 2010¹, après quoi l'attention sera portée sur les autres ménages. À l'échéance d'une période de 15 ans (soit avant novembre 2016), tous les ménages en situation de pauvreté énergétique devront avoir reçu une assistance. ■

→ En savoir plus :

Plus de détails sur le «Fuel Poverty Strategy» sur www.cler.org

1.- ménage qui contient soit une personne âgée de 60 ans ou plus, soit un enfant âgé de moins de 16 ans, soit une personne handicapée ou qui a une maladie chronique.

Pauvreté énergétique en Angleterre (1996-2004)

selon les différents types de revenu

| Définition du type de revenu | Nombre de foyers en pauvreté énergétique (en millions) | | | |
|------------------------------|--|------|------|------|
| | 1996 | 1998 | 2001 | 2004 |
| Full income* | 4,3 | 3,3 | 1,7 | 1,2 |
| Basic income** | 5,3 | 4,3 | 2,4 | 1,4 |
| Disposable income*** | 6,9 | - | - | - |

* revenu total,

** revenu moins les taxes locales et les aides sociales au logement,

*** revenu qui déduit en plus le coût du loyer.

RAPPEL : présentation du projet et des acteurs



La précarité énergétique est un phénomène encore mal appréhendé aujourd'hui, dont nous avons précédemment présenté les principales causes et conséquences (voir article pages 8 et 9).

La réponse gouvernementale repose sur le traitement social de l'impayé énergétique (principalement pour l'électricité) au travers des FSE (Fonds Solidarité Énergie), maintenant intégrés dans les FSL (Fonds Solidarité Logement), gérés par les conseils généraux. D'autres avancées législatives concernent le droit à l'énergie, concrétisé par le tarif social et le maintien d'un service minimal, ainsi que le droit au logement avec l'intégration de la question du chauffage dans la définition du logement décent. Mais ces initiatives sont dispersées et ne traitent pas la précarité énergétique de manière durable.

Sur le terrain, des actions locales, associant les travailleurs sociaux, les professionnels de l'énergie et du logement, apportent des solutions aux familles pour les aider à réduire leurs factures énergétiques : information, conseil, formation ou encore aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.

Le RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement) entend fédérer ces acteurs pour capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées dans les territoires, et réfléchir sur de nouvelles pistes d'actions, ou la reproductibilité d'actions existantes. À plus long terme, le RAPPEL vise à être reconnu en tant que réseau d'experts et force de propositions pour améliorer la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques.

Tout professionnel de l'énergie, du logement et de l'action sociale peut prendre part au RAPPEL. Le questionnaire de participation est téléchargeable à partir du site Internet du RAPPEL.

Une réunion nationale de lancement du RAPPEL se tiendra à Paris le 25 septembre 2007.

Le RAPPEL, financé par l'ADEME et la Fondation Abbé Pierre, est animé par le CLER et BCE, auxquels se sont joints le Gefosat et la FNHD.

→ En savoir plus :

site du RAPPEL :
www.precarite-energie.org

> Un manifeste pour agir

En décembre 2005, neuf réseaux actifs dans les domaines de l'énergie, du logement et de l'action sociale ont signé le manifeste «Habitat, précarité sociale et énergie» : le CLER, l'Organisation nationale des compagnons Bâtitisseurs, la Fondation Abbé Pierre, la Fédération Nationale Habitat et Développement, le Mouvement national des Pact Arim, le Secours Catholique, la Société Française des Urbanistes, l'Union Nationale des Associations Familiales et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

Dans ce manifeste, ils dénoncent le manque de transversalité au niveau gouvernemental et appellent à fédérer les acteurs pour réduire la précarité énergétique de manière durable. Ils proposent un plan d'actions en six points :

1.- améliorer la connaissance des causes et des conséquences de la précarité énergétique ;

2.- mettre en place une politique tarifaire incitant à des économies d'énergie et efficace au plan social ;

3.- définir avec les fournisseurs d'énergie, les distributeurs, les bailleurs publics et privés un cahier des charges de mesures d'informations et de prévention (formation et information des usagers, simplification des documents et affichages des consommations) ;

4.- développer l'information et la sensibilisation des ménages sur les usages de l'énergie et de l'eau ;

5.- améliorer le dispositif d'aides aux impayés ;

6.- favoriser la réalisation de travaux visant à améliorer le confort de l'habitat et à réduire les charges d'énergie et d'eau dans les cadres appropriés.



→ En savoir plus :

Ce manifeste est téléchargeable sur www.cler.org, rubrique Nos actions, puis, Énergie et précarité

L'éventail français des lois et mécanismes de lutte

En France, la précarité énergétique est principalement gérée au travers des impayés énergétiques, qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg : combien de ménages sont au-dessus des minima sociaux et ont des difficultés à se chauffer, n'osent pas faire la demande d'aide auprès d'une assistante sociale ou choisissent de se priver d'énergie plutôt que de payer de grosses factures ? Aucune statistique ne permet de répondre à cette question, que la loi a pour le moment peu traitée.

La gestion des impayés énergétiques explose

En 1986, l'État a signé avec EDF-GDF les premières conventions nationales «pauvreté précarité» devenues les FSE (Fonds Solidarité Énergie). Depuis, les initiatives publiques pour les aides aux paiements des factures d'énergie se sont multipliées :

- la loi n° 92-722 du 29/07/92, relative au RMI, a créé un «dispositif national d'aide et de prévention» réglementant une prise en charge des impayés ;
- elle a été complétée par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, qui prévoit un maintien de la fourniture d'énergie et d'eau pour les ménages en difficulté ;
- la loi n° 2004-809 du 13/08/04, sur les libertés et les responsabilités locales, modifie la gestion des FSE, puisque ceux-ci sont intégrés aux Fonds Solidarité Logement (FSL) et gérés par les conseils généraux, qui deviennent ainsi les moteurs de la question de la Solidarité Énergie.

Le FSE est en constante augmentation : estimé à 8 M€ en 1992, il dépassait les 45 M€ en 2000. Les sollicitations ont été multipliées par quatre dans le même temps (2/1000 des clients d'EDF-GDF en 1992 ; 7,7/1000 en 2000). L'aide aux impayés ne prend en charge qu'une partie de la facture et n'est éligible qu'aux ménages en minima sociaux, mais le Fonds est souvent épuisé avant la fin de l'année.

Le droit au logement et à l'énergie garanti... par la loi

D'autres avancées législatives s'intéressent également au phénomène, notamment dans le domaine du droit au logement et du droit à l'énergie :

- la loi n° 90-449 du 31/05/90 (Besson) garantit à toute personne en difficulté une aide de la collectivité pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Elle institue les Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et des FSL ;
- la loi n° 2000-1208 du 13/12/00, dite loi SRU, introduit la notion de logement décent et oblige le propriétaire bailleur à remettre au locataire un logement ne présen-

tant pas de risque pour la sécurité ou la santé et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation. Un décret du 30/01/02 sur le logement décent introduit le chauffage dans la définition ;

- le principe du droit à l'énergie a été exprimé dans la loi n° 2000-108 du 10/02/00, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Deux décrets d'application ont été publiés : le décret du 08/04/04 sur le tarif social de l'électricité (comme produit de première nécessité), et le décret du 10/08/05 sur le maintien d'une fourniture minimum pendant l'administration du dossier d'impayé auprès du FSL. Cette loi transcrit également la directive européenne 96/92/CE sur l'ouverture des marchés domestiques de l'énergie, rendue effective le 1^{er} juillet 2007 ;
- la loi du 13/07/05 fixe comme 4^e objectif de «garantir la cohésion sociale et territoriale en garantissant l'accès à tous à l'énergie».

S'ils ont l'avantage d'exister, ces textes pâtissent du manque d'actions préventives pour véritablement attaquer le problème à sa source : un logement qui est bien conçu a de faibles besoins en chauffage, et donc des charges énergétiques moindres.

La réduction des consommations : des textes récents

Il existe en France des mécanismes pour réduire la consommation d'énergie des logements : les certificats d'économie d'énergie (CEE), la réglementation thermique et les labels de performance énergétique, le crédit d'impôt dédié au Développement Durable et le Diagnostic de Performance énergétique (DPE). Le gouvernement a également attribué à deux agences nationales des actions spéciales visant à améliorer la qualité thermique des bâtiments existants : l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) subventionne des travaux d'amélioration de l'habitat du parc privé et l'ADEME a pour objectif prioritaire d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, occupés notamment par des ménages à bas revenus. Dans certains départements, une partie des fonds solidarité est employée pour des actions préventives : information et sensibilisation des ménages, formation des travailleurs sociaux, mise en place de Fonds d'Aides aux travaux de maîtrise de l'Énergie et d'Eau...

Caroline Canale,
CLER.

Données issues du document de synthèse sur les différents types de mécanismes (législatif, gouvernemental, financier, technique, etc) luttant contre la précarité énergétique, réalisé dans le cadre du projet européen EPEE (voir page 10).

→ En savoir plus :

Tél. 01 55 86 80 00

caroline.canale@ccler.org

L'ADEME : un auxiliaire indispensable

Depuis 1998, l'ADEME a accru de manière conséquente ses moyens d'intervention dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Dans ce cadre, elle a ainsi lancé de nombreuses actions de diffusion, notamment à l'attention des personnes en difficulté (concernés par les Fonds Solidarité Énergie) ou à revenus modestes (amenés à «sous-chauffer» du fait de leur situation économique).

Pour le grand public, l'ADEME dispose d'un ensemble complet de plaquettes. Des documents spécifiques pour le logement de personnes défavorisées ont été élaborés.

Pour les professionnels, des séminaires ont été organisés et des brochures nationales d'information réalisées. Le Service Formation Externe de l'ADEME a mis en place, depuis 2000, des stages nationaux de formation à l'attention des conseillères en économie sociale et familiale, des assistantes sociales et des techniciens spécialisés dans les activités de conseil dans le domaine de l'habitat. Plus de 300 conseillers ont d'ores et déjà été formés.

En outre, pour les collectivités, spécifiquement en Midi-Pyrénées, l'ADEME soutient et participe fortement au développement des fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie (études, colloques, animations).

L'ADEME réalise également des études techniques spécifiques, des travaux de recherche (techniques, économiques ou sociologiques) ou des travaux de développement de systèmes techniques adaptés tels que, entre autres :

- place de la maîtrise de l'énergie dans l'auto-réhabilitation accompagnée de logements (missions confiées à l'association PADES en 2000, 2002 et 2004) ;
- guide sur les actions préventives possibles face à la précarité énergétique (Réseau H&D, 2005-2006) ;
- de plus, l'ADEME intervient sur divers projets traitant de la précarité énergétique : l'Agence est notamment impliquée dans la création du réseau RAPPEL au niveau national (voir page 11) et dans le projet européen EPEE (voir page 10).

Les données présentées ici sont issues du site Internet de l'ADEME.

→ En savoir plus :

www.ademe.fr
Didier Chérel,
Département Bâtiment
et Urbanisme, ADEME
didier.cherel@ademe.fr
Sylvie Geismann,
Délégation ADEME
Midi-Pyrénées
sylvie.geismann@ademe.fr

partenaires

Fédération Habitat & Développement

Depuis plus de 50 ans, le réseau Habitat & Développement est au service de l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie des populations.

Il est organisé en chaîne immobilière avec trois filières :

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les particuliers et les collectivités, avec les associations H&D ;
- l'architecture et la maîtrise d'œuvre, avec les SICA ;
- la gestion locative, avec les SIRES.

Les 116 organismes interviennent dans 90 départements.

Soucieux de promouvoir à la fois les solidarités et le progrès, Habitat & Développement favorise la maîtrise de l'énergie dans le logement via les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat qu'il anime (20 opérations chaque année pour plus de 20 000 logements améliorés). Le réseau porte 20 Espaces Info-Énergie.

Habitat & Développement participe à la lutte contre la précarité énergétique aux côtés de ses partenaires : ADEME, ANAH, Fondation Abbé Pierre, CLER. Il co-anime notamment le réseau RAPPEL.

Sur le terrain, les organismes du réseau s'investissent auprès des ménages et des acteurs locaux : diagnostics énergétiques et conseils technique, administratif et financier, lien avec les dispositifs sociaux (Conseils Généraux, CAF, MSA, CCAS), animation de Fonds Sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie, formation des travailleurs sociaux à la maîtrise de l'énergie dans le logement.

→ En savoir plus :

Michel Pelenc
ou Audrey Le Marec,
Tél. 01 45 26 69 66
federation@habitatdeveloppement.fr
www.habitatdeveloppement.fr

Les actions locales : état des lieux

Les trois principales causes de la pauvreté énergétique (pauvreté, mauvais état thermique des logements, défauts comportementaux) sont souvent entremêlées. Les leviers pour améliorer les situations sont différents selon les secteurs : logements individuels en zone rurale ou grands collectifs de banlieue, par exemple. Trois grandes familles d'actions se déclinent sur quelques territoires en France : l'information, la formation et l'aide à l'amélioration du bâti ou des équipements.

L'information vise à améliorer les comportements quotidiens

Le conseil en maîtrise de l'énergie reste délicat dans le domaine de la précarité : doit-il prendre une forme particulière pour un public démuné, au risque de créer un sentiment de discrimination ou les outils communs des EIE sont-ils adaptés ? Le public concerné a des particularités dont il faut tenir compte :

- le manque de réflexe de recherche de l'information, lié à une situation tellement préoccupante par ailleurs, le manque de connaissance des dispositifs existants ou tout simplement un usage très restrictif du téléphone. Les actions doivent donc être « portées » vers leurs destinataires ;
- dans certains cas, il faut tenir compte d'une mauvaise compréhension de la langue française, couplée parfois à des habitudes culturelles très particulières ;
- le conseil en énergie se traduit souvent par un conseil en investissement qui peut rester inaccessible pour des moyens limités ou pour des locataires ;
- les familles concernées, de par leur situation, sont déjà très économes et s'imposent des restrictions qu'il peut être difficile de pousser plus loin. Ces restrictions conduisent aussi à des situations de mise en danger (bricolage, aération, poêle à pétrole ou à gaz...).

Les actions de communication sont menées par des structures associatives ou institutionnelles : plaquettes, guides, visites conseil, animations théâtrales, ateliers d'économie ou expositions dans un appartement témoin.

Formation : tout reste à faire

La formation des acteurs sociaux vise essentiellement deux objectifs : délivrer de petits conseils d'économie et détecter les situations dangereuses et/ou améliorables pour orientation. Seuls les conseillers en économie sociale et familiale (CESF) ont dans leur cursus initial un

enseignement aux questions énergétiques. Pour les autres travailleurs sociaux, tout reste à faire. Il paraît nécessaire d'initier aux problèmes énergétiques toutes les personnes appelées à visiter les familles ou à leur instruire des demandes d'aide à la facture ou à l'équipement : gardiens d'immeuble, aides à domicile, toutes les professions d'encadrement ou d'accompagnement. De petites sessions de sensibilisation ou des formations de plusieurs jours sont développées par certaines structures. L'ADEME met par ailleurs en place un réseau de formateurs spécialisés sur tout le territoire.

L'amélioration du bâti : seule action efficace rapidement

Toutes ces actions, bien qu'importantes, apportent peu de réponse au problème de base : la mauvaise qualité thermique du bâti. Une quinzaine de structures en France ont mis en place des missions d'aide à la réalisation de travaux, qui concernent principalement l'habitat individuel. Elles sont souvent menées par des associations spécialisées en énergie, en partenariat avec des structures d'accompagnement à la réhabilitation et les services sociaux.

L'action commence par une visite à domicile demandée soit par un travailleur social, soit après une sélection par le fonds d'impayé d'énergie. Cette visite permet un travail d'information, l'élaboration d'un bilan thermique et la préconisation de travaux. Commence alors la recherche de solutions techniques et financières, qui peut prendre du temps. Mais grâce au suivi des dossiers et à l'accompagnement, un certain nombre de « points noirs » des logements arrive à être traité.

Ce type d'action, dont les limites sont financières ou statutaires (rapports locataires/bailleurs), améliore nettement la situation des familles concernées : installation d'isolants, d'appareils de chauffage performants ou petits travaux de calfeutrage ou de régulation. Il apporte également une intéressante connaissance du parc de logement et accroît la sensibilisation des bailleurs.

Un guide d'aide à la mise en place de ce type de mission sera prochainement publié par l'ADEME. ■

Franck Dimitropoulos,
BCE.

→ En savoir plus :

Tél. 05 61 69 80 49
ou b-c-e@orange.fr

Un exemple à suivre : le Lot

Depuis plus de 10 ans dans le Lot, la maîtrise de l'énergie dans le logement social se caractérise par deux actions phares, représentatives de l'engagement possible d'une collectivité territoriale pour lutter contre la précarité énergétique.

Le Fond Social Départemental d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FSDAME)

Le Lot supportait en 2001, avec tous les autres acteurs sociaux, une valeur d'impayés énergétiques équivalente à près de 280 000 € pour 160 000 habitants, ce chiffre augmentant tous les ans. Un partenariat s'est engagé entre le conseil général, la DDASS, l'ADIL et l'agence locale de l'énergie Quercy Énergies pour réduire les problèmes liés à la maîtrise de l'énergie dans le logement, leurs conséquences sociales, trouver des solutions techniques pour ensuite les financer.

Depuis, plus de 500 familles ont fait l'objet d'une visite menée conjointement par le thermicien et les conseillères en économie sociale et familiale. Près de 200 familles ont bénéficié des aides du conseil général et de l'État, dans le cadre du FSDAME qui vise la réalisation de petits travaux : isolation, poêle à bois, menuiseries, installation ou remplacement de chaudière, chauffe-eau solaires individuels. Ces aides n'ont pourtant pas permis d'enrayer durablement les impayés d'énergies.

Pour renforcer les compétences des travailleurs sociaux, Quercy Énergies a mis au point plusieurs outils : le petit guide de l'énergie, des guides «les gestes simples», une boîte «éco-énergie» dans laquelle se trouve une lampe basse consommation, un économiseur d'eau et un thermomètre, ainsi qu'une formation professionnelle de deux journées, en partenariat avec BCE, association ariégeoise en charge d'animer le réseau des acteurs de la précarité énergétique.

La dynamique régionale pour développer les compétences des travailleurs sociaux ainsi que les fonds d'aide est soutenue par l'ADEME avec l'appui de l'ARPE (Agence régionale pour l'environnement).

Actions auprès des propriétaires bailleurs privés et publics

Conjointement au FSDAME, une action a été lancée auprès des propriétaires bailleurs, privés et publics. Tous les dossiers instruits par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et bénéficiant d'aides publiques font l'objet d'une étude thermique réalisée par Quercy Énergies, débouchant sur des préconisations. Elles doivent être suivies pour bénéficier des aides accordées pour des travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie. Parmi les éléments apportés par le thermicien :

- étude auprès des propriétaires et maîtres d'œuvre, avant réalisation du projet sur la réalisation d'un logement économe en énergie (isolation, mode de chauffage et ventilation) ;
- diagnostic thermique du logement en fonction du projet d'aménagement initial de façon à quantifier les charges annuelles prévisionnelles ;
- analyse des devis fournis par les propriétaires pour les compléter si nécessaire (équipements de régulation, ventilation, ...)
- préconisations techniques d'amélioration du niveau d'isolation et/ou d'installation d'un mode de chauffage à gestion économe.

L'amélioration du niveau d'isolation est toujours une priorité, quel que soit le mode de chauffage envisagé. Le chauffage central est privilégié par rapport au chauffage électrique. Des solutions alternatives poêle/insert à bois ou production d'eau chaude solaire sont étudiées lorsque l'écart admissible est dépassé et que le chauffage central est techniquement non réalisable.

En dix ans, près de 930 logements ont été suivis. Depuis 2001, 75 % des logements rénovés ont des seuils de consommation équivalents à ceux imposés par la réglementation thermique 2000. L'objectif est de renforcer les critères d'analyse et de financement pour atteindre les niveaux de la RT 2005 pour les prochains logements, en instaurant par exemple un dialogue, en amont, avec les maîtres d'ouvrage.

Ludovic Guy,
Quercy Énergies.

→ En savoir plus :

Tél. 05 65 35 81 26

ludovic.guy@

quercy-energies.fr

www.quercy-energies.fr

Bilan de la lutte contre la précarité énergétique 1996 - 2006

| Total des actions | Équivalence environnementale | |
|------------------------------------|------------------------------|--|
| Total de logements visités | 1 708 | |
| Total de CME* réalisés | 1 372 | soit 1,23 Erika |
| Economies moyennes par logement/an | 199,72 | soit 604 voitures à 20 000km/an |
| Tonnes équivalent pétrole évitées | 864,36 | soit 6 037 aller-retour Marseille Lille (2000km) |
| Tonnes de CO ₂ évitées | 1 509,20 | soit 377 aller-retour Paris New York en avion pour un passager |

* Conseil en Maîtrise de l'Énergie

«L'autonomie énergétique : une nouvelle politique pour les énergies renouvelables»

La question de l'énergie est centrale pour remédier au réchauffement climatique et empêcher les guerres causées par notre dépendance aux ressources étrangères. Mais comment agir en faveur d'une véritable autosuffisance énergétique ? Un essai fondamental, qui enrichit les débats énergétiques actuels.

Éditeur : Actes Sud

Auteur : Hermann Scheer
Mars 2007, 270 pages, 22 €
ISBN : 978-2-7427-6697

«L'état du mal logement en France - Rapport annuel 2006»

L'année qui vient de s'écouler aura encore vu la situation se dégrader sur le front du mal-logement. Partout en France, l'écart entre l'offre et la demande de logements à loyers accessibles se creuse. Le coût du logement pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Ce rapport s'appuie sur les réflexions des acteurs de société civile aux prises avec les difficultés de l'insertion des publics les plus durement touchés.

Éditeur : Fondation Abbé Pierre
Janvier 2007, 280 pages

«Les énergies renouvelables dans les parcs d'activité économique – Guide de mise en œuvre en Ile-de-France»

Ce guide accompagné de 6 fiches techniques (énergie solaire, éoliennes, hydroélectricité, géothermie, biomasse, conception climatique des bâtiments) présente comment programmer, aménager un parc d'activité économique dans une démarche de qualité environnementale et minimiser les coûts de gestion grâce aux énergies renouvelables.

Éditeur : ARENE Ile-de-France
Juin 2006, 84 pages, téléchargeable sur :
www.arenidf.org

Ces ouvrages sont consultables au CLER

Énergie, changeons de cap

Énergie, changeons de cap.

Scénario pour une France «durable».

Au travers de ce livre l'auteur, Didier Lenoir, nous propose un parcours passionnant : d'hier à demain l'énergie a toujours été et sera toujours le centre des enjeux politiques, financiers et tout simplement quotidiens de nos sociétés humaines. Les Français n'ont bien souvent constaté que l'angoisse d'un manque ou les désagréments d'une rupture d'approvisionnement. Ce livre introduit une réflexion beaucoup plus globale : perspective d'une véritable responsabilité partagée, moyens d'utiliser les énergies inépuisables que le soleil et la Terre nous prodiguent quotidiennement. Sobriété, efficacité, énergies renouvelables, de ces trois clés d'un avenir de développement et de solidarité découle un ensemble cohérent de propositions : scénario réaliste pour diviser

par quatre nos émissions de gaz à effet de serre, partage des compétences entre l'État et les collectivités, complémentarité entre énergies locales et productions centralisées,...

Ce livre, écrit par Didier Lenoir (le Président du CLER), et publié par les éditions Terre Vivante, sera en vente dès le 8 octobre, au CLER et dans toutes les bonnes librairies. Il a été réalisé avec la participation du CLER et de ses membres, entre autres, de l'association HESPUL, avec Marc Jedliczka, et de l'AGÉMO (Association des Maîtres d'ouvrage en Géothermie). ■

→ En savoir plus :

www.cler.org/changeons

Collectivités et bonnes pratiques

Banque de données

Depuis le mois de juillet, l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable a mis en ligne une banque de données qui capitalise près de 180 expériences, menées par les collectivités locales françaises. Cette démarche est à l'initiative des partenaires de l'Observatoire : l'Association 4D, le Comité 21, l'Association des Maires de France et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (devenu depuis le MEDAD, Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables).

La banque de données de l'Observatoire est, via Internet, libre d'accès à tous : collectivités, acteurs du territoire, associations, institutions publiques, citoyens... Elle est alimentée par les

collectivités locales françaises de manière volontaire.

L'accès aux bonnes pratiques se fait grâce à un moteur de recherche : vous pouvez faire une recherche par type de collectivité (région, commune, pays, etc.), par secteur géographique (région et/ou département) et par thématique (transports, énergie, agriculture, etc.).

Ainsi, si vous recherchez des communes ayant mis en place des politiques et actions de maîtrise de la demande d'énergie, vous trouverez 40 exemples. ■

→ En savoir plus :

www.dd-pratiques.org

Portes ouvertes énergies renouvelables : 13 et 14 octobre

Pour la 4^e année consécutive, le CLER organise, en s'appuyant sur son réseau d'adhérents, un week-end Portes Ouvertes de sites équipés en énergies renouvelables. Les 13 et 14 octobre prochains, près d'une centaine de sites seront ainsi accessibles à tous, pendant au moins une demi-journée chacun.

Dans 19 régions de France métropolitaine (il n'y aura malheureusement pas de site ouvert en régions Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Picardie), couvrant 55 départements, il sera possible de visiter des maisons individuelles, des entreprises, des bâtiments publics équipés avec : du bois énergie, du solaire thermique et/ou photovoltaïque, des PAC eau/eau. Certaines des constructions sont HQE, bioclimatiques, utilisent des matériaux sains et sont parfois équipées de puits canadien (ou provençal).

Des parcs éoliens et quelques petites centrales hydrauliques sont également visitables. 2 sites possèdent une presse à huile.

L'année dernière, environ 5 300 personnes s'étaient déplacées durant le week-end Portes Ouvertes. ■



→ En savoir plus :

Pour connaître tous les sites ouverts dans votre région, votre département : www.cler.org/portesouvertes

Les Européens consomment toujours plus d'électricité

Selon un rapport du Centre commun de recherche, le service scientifique interne de la Commission européenne, la consommation totale d'électricité en Europe n'a cessé d'augmenter ces dernières années, dans tous les secteurs.

En dépit des politiques de maîtrise de l'énergie mises en place aux niveaux européen et national, la consommation d'électricité du secteur résidentiel dans l'Europe des 25 a augmenté selon le même rythme que le PIB global, c'est-à-dire de 10,8 % entre 1999 et 2004. Selon le rapport, cette augmentation s'explique notamment par la généralisation de l'usage d'appareils tels que les

lave-linge et sèche-linge, le climatiseur, l'ordinateur personnel.

Le secteur tertiaire a vu sa consommation augmenter de 15,6 % sur la période 1999-2004. Quant au secteur industriel, l'augmentation est de l'ordre de 9,5 %.

Ces résultats ne doivent toutefois pas remettre en cause les efforts accomplis : ils doivent au contraire être accentués et généralisés. Ces augmentations constantes de la consommation d'électricité prouvent la nécessité du plan d'action en 60 mesures présenté en novembre dernier par la Commission pour réduire de 20 % la consommation d'électricité en 2020, par rapport à aujourd'hui. ■

→ En savoir plus :

Rapport téléchargeable sur : <http://tinyurl.com/25fqz4> (lien court)

Pauvreté énergétique : appel à proposition

Le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), dépendant du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et l'ADEME ont lancé conjointement un appel à propositions de soutien à l'innovation dans le domaine de la précarité énergétique. Son ambition est de solliciter des acteurs concernés des éléments de connaissance et des projets d'expérimentation opérationnels visant à améliorer la compréhension

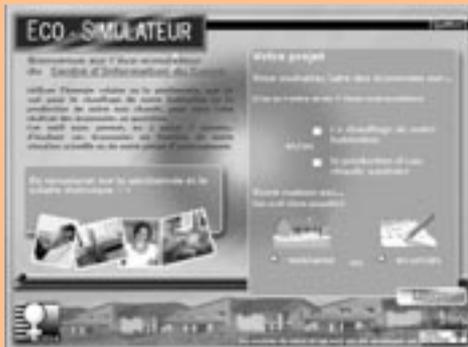
du sujet et à dégager des moyens d'action concrets de lutte contre le phénomène de la pauvreté énergétique.

Les acteurs visés sont les collectivités locales, les réseaux de recherche et les associations qui devront proposer des informations inédites et des solutions innovantes, éventuellement sous la forme de partenariats financiers actifs.

La date limite de dépôt des propositions est fixée au 30 octobre 2007. ■

→ En savoir plus :

L'appel à proposition est consultable sur : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca



Simuler pour se décider !

Un nouvel outil d'aide à la décision est disponible gratuitement sur le site web du CICLA (Centre d'Information du Cuivre, Laitons et Alliages). Il permet de comparer les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire d'une installation classique avec celles d'un système utilisant des énergies renouvelables ou une pompe à chaleur. A noter : cet «éco-simulateur» encourage si nécessaire à effectuer des travaux d'isolation avant toute installation de capteurs solaires ou de pompe à chaleur. Une initiative originale et intelligente pour aider les particuliers à faire leur choix.

www.cuivre.org
(cliquez sur «Ecosimulateur»)



Grenellorama

Fondée en mars 2006, l'Alliance pour la planète rassemble plus de 70 associations et syndicats, qui représentent plus d'un million d'adhérents et agissent dans divers domaines : environnement, humanitaire, social, agriculture, sciences, droit, consommation, syndicalisme. Avec le «Grenellorama», l'Alliance pour la planète veut laisser entrouverte la porte des réunions préparatoires à la phase de négociations du Grenelle de l'environnement, prévue pour mi-octobre. Jour après jour, les représentants des associations membres de l'Alliance y raconteront leur Grenelle. Garanti sans langue de bois !

<http://legrenelle.lalliance.fr>

Lire en toutes énergies

Aux confins de la lavande et des neiges éternelles, le département alpin est aussi, loin de la carte postale qui l'accompagne, confronté aux turpitudes climatiques et énergétiques de l'époque. Et si le soleil est généreux, les saisons de chauffe, proportionnellement, ne le sont pas moins.

Dans ces lieux ruraux, où même le café et la boulangerie ont disparu, il existe encore parfois un lieu d'animation de proximité tenu par des bénévoles motivés, qui, tels Astérix, résistent à la désertification culturelle de nos campagnes et au rouleau compresseur médiatique. Ces endroits «extrêmes», s'appellent... des bibliothèques communales. Elles sont appuyées par les bibliothèques départementales de prêt et autres bibliobus, émanation des Conseils Généraux, qui sillonnent les campagnes pour porter la «bonne parole».

Alors pourquoi ne pas porter celle des économies d'énergie et des énergies renouvelables ? C'est le pari que le CPIE Haute-Durance (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, par ailleurs Espace Info-Energie), en association avec les bibliothèques locales, la bibliothèque départementale de prêt, et le Parc Naturel Régional du Queyras ont décidé de relever !

Cette opération part de plusieurs questions et de quelques constats :

- comment sensibiliser au plus proche dans des communes rurales des citoyens qui souvent sont confrontés à l'isolement, et ceci encore plus dans un territoire de montagne ?
- comment proposer des alternatives très concrètes sur la question de l'énergie, en abordant maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ?
- comment proposer une animation, un débat, qui soit moteur d'une action locale, au-delà de la prise de conscience ?

- comment situer les thèmes climatique et énergétique dans une dimension de société, de mode de vie et par conséquent avec une ouverture culturelle ?
- enfin... faut-il ranger la thématique énergétique dans la catégorie «polar» ?

Proposer un fond de lecture départemental associé à une animation (expositions, conférence grand public) permet de répondre en partie à ces questions, le débat se trouvant enrichi des réflexions et connaissances acquises par les lecteurs. La discussion peut s'engager dans le village et un accompagnement se mettre en place, et de fait la biblio devient le relais naturel de l'information énergie en lien avec l'EIE local.

Par ailleurs, le déroulement à la demande d'une animation scolaire en parallèle, crée une émulation intergénérationnelle à l'échelle des familles.

Cette opération à amplitude annuelle est soutenue par l'Europe, l'ADEME, la Région PACA, le département des Hautes-Alpes. Les bibliothèques participantes à l'édition 2007 sont :

- Puy Sanières, Puy St-Eusèbe, du 17 au 22 septembre ;
 - L'argentière la Bessée, du 24 septembre au 6 octobre ;
 - Abriès, du 8 au 20 octobre ;
 - Aiguilles, du 15 au 27 octobre ;
 - Arvieux, du 22 octobre au 3 novembre ;
 - Molines-en-Queyras, du 29 octobre au 10 novembre ;
 - St-Véran, du 5 au 17 novembre ;
 - Savines-Le-Lac, du 19 au 30 novembre.
- Alors, pour agir au quotidien... aux livres citoyens !

Christophe Damay,
CPIE Haute-Durance.

→ En savoir plus :

Christophe Damay, CPIE Haute-Durance
Tél. 04 92 21 27 40
eie05-briancon@ras.eu.org

Visites dans le Haut Jura

Le 22 septembre 2007, l'association AJENA Énergie Environnement organise la visite d'une maison bioclimatique à Ravilloles, puis la visite d'un chauffage aux granulés de bois et d'un système de production d'électricité photovoltaïque à Foncines-le-Haut.

La maison bioclimatique a été primée en 2002 par le concours «Habitat solaire, habitat d'aujourd'hui». Une approche bioclimatique poussée a permis de réduire les consommations pour atteindre 83 kWh/m²/an. Une ossature bois et du

béton de chanvre ont été utilisés. Un système solaire direct avec un appoint par poêle à bûches permet à cette maison d'avoir un impact environnemental très faible.

Dans la maison de Foncines-le-Haut, des modules photovoltaïques produisent une partie de l'électricité depuis 2003. Une chaudière aux granulés de bois de 30 kW chauffe l'habitation (150 m²) et un gîte (100 m²) depuis 2000. ■



© AJENA

→ En savoir plus :

AJENA Énergie Environnement
Tél. 03 84 47 81 10
infoenergie.jura@ajena.org

Biogaz à la ferme

L'unité de méthanisation agricole du GAEC du Château (Etrépigny 08) est la 4^e installation de ce type en France. Elle produit 300 000 m³ de biogaz par an, valorisés en chaleur, électricité et carburant, évitant ainsi l'émission de l'équivalent de 140 tonnes de CO₂.

L'inauguration de cette installation a été réalisée les 24, 25 et 26 août 2007, avec le soutien de la Commission européenne (programme Intelligent Energy Europe), BIOPROFARM, et les associations EDEN et ALE 08, adhérentes du CLER. ■

→ En savoir plus :

Association EDEN
Tél. 05 61 75 19 53
eden@eden-enr.org



Le CLER

> Animer

- Un réseau d'acteurs de terrain

> Informer

- Un centre de ressources documentaires et multi-média
- Une revue bimestrielle
- Des documents thématiques
- Un site Internet

> Favoriser les échanges

- Séminaires
- Groupes de travail
- Journées d'étude et visites

> Soutenir la création d'emploi

- Recueil et diffusion des offres et demandes d'emploi

> Impulser des actions

- Sensibilisation des institutions, des élus et organismes représentatifs

Missions

▶ **Du 18 au 20 septembre 2007, Paris**

Salon Ecobuilding Performance
Performance Énergétique et Environnementale, Développement Durable des Bâtiments & des Territoires.
Paris Expo Porte de Versailles, Hall 5.
Un rendez-vous professionnel, en France, qui vous permet de rencontrer plus de 10 000 décideurs de la construction d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Contact : Béatrice Humblot
Tél. +33 (0)1 49 68 49 78
beatrice.humblot@exposium.fr
www.exposium.fr

▶ **18 et 19 septembre 2007, Strasbourg (67)**

«Cogénération biomasse dans l'industrie et sur les réseaux de chaleur»

Un colloque organisé par l'Association Technique Énergie et Environnement et par le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie.

Cadre législatif et réglementaire, technologies et applications, gazéification, témoignages, opportunités, retours d'expériences, perspectives...

Tout savoir sur le site web de l'ATEE :
www.atee.fr ou
http://tinyurl.com/ys59sv (lien direct)

Renseignements, inscriptions :
P. Cottura (ATEE)
Tél. 01 46 56 35 41

▶ **21 septembre 2007 Eure-et-Loir (28)**

Après-midi éolienne suivie d'une conférence, organisées par L'Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines (78).
Conférence animée par l'ALME avec la société Enertrag et les élus locaux.
Puis, visite du parc éolien d'une puissance de 12 MW électriques se situant à cheval sur les communes de Villemeux-sur-Eure et le Boullay Thierry.

L'inscription est obligatoire avant le 14 septembre 2007 auprès de l'ALME au 01 34 52 26 34 ou par courriel à l'adresse romain.granier@energie-sqy.com

▶ **Septembre et octobre 2007 en Haute-Loire (43)**

Visites ENR organisées par l'EIE / CAUE 43

- **7 septembre 2007, 14h Électricité décentralisée :**
Visite d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau à Saint-Victor-sur-Arlanc (43)
- **Date à définir en septembre, Habitat bioclimatique :**
Journée technique sur les habitats bioclimatiques (individuel et collectif), Voyage en car, Visites de réalisations.
- **14 octobre 2007, Énergies renouvelables :**
Foire bio de Beaulieu (43) (Permanence sur notre stand).
- **19 octobre 2007, 14h Tourisme & bois énergie :**
Visites d'une installation de chaudière automatique au bois déchiqueté

▶ **queté dans un gîte à Malvières (43) et de la plate-forme de stockage et démonstration de déchiquetage de Sylvénergie à Saint-Paulien (43).**

- **20 octobre 2007, 10h Bois énergie :**
Visite d'une installation de chaudière automatique au bois déchiqueté et démonstration de déchiquetage à Langeac (43).
- Inscriptions et renseignements :
08 00 503 893 (appel gratuit)
ou www.eie43.fr

▶ **Septembre et octobre 2007 dans l'Ain (01)**

- **27 septembre 2007, Ambérieu-en-Bugey**
Centrale photovoltaïque connectée réseau. Visite ouverte aux professionnels, de 9h30 à 12h00.
 - **29 septembre 2007, Belmont-Luthézieu**
Maison, gîte et chambre d'hôtes équipés d'une chaudière automatique au bois déchiqueté et d'un chauffe-eau solaire collectif.
 - **13 octobre 2007, Ferney-Voltaire**
Maison équipée d'une chaudière automatique aux granulés de bois et d'un chauffe-eau solaire.
 - **27 octobre 2007, Cormoranche-sur-Saône**
Maison équipée d'une chaudière automatique au bois déchiqueté sur place depuis 1999, la première dans l'Ain chez un particulier.
- Inscription auprès de l'association Hélianthe :
Tél. 04 74 45 16 46
Fax : 04 74 24 73 56
E-mail : info@helianthe.org

Planifiez vos visites et vos formations pour le dernier trimestre 2007... consultez www.cler.org !

CLER infos

Bulletin bimestriel du Comité de Liaison Energies Renouvelables

Vos coordonnées

Nom :
Prénom :
Organisme :
.....
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Téléphone :
Fax :
Email :
Web :

Bulletin d'abonnement

1 abonnement = 25 € pour 6 numéros bimestriels

- Je souhaite m'abonner au CLER Infos à partir de (date) : ou du N°
- Je verse la somme de € pour Abonnement (s)
- Par chèque N° à l'ordre du CLER

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement à :
CLER - 2 B, rue Jules Ferry - 93100 Montreuil